

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie et VAUTHAY Éliane.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël et VAUTHAY Michaël.

Excusés :

- Mr BENOIT Stéphane.
- Mr MENOUD Florian.
- Mr VULLIEZ Christian.
- Mme ROSSET Erika.
- Mme BOINNARD Nadine.
- Mr COURRIER Fabien sera en retard.

Mme BOINNARD Nadine donne pouvoir à Mr ROSSET Mickael.

Mr MENOUD Florian donne pouvoir à Mr VAUTHAY Mickael.

Ordre du jour :

- ❖ Vote des comptes administratifs
- ❖ Vote des comptes de gestion
- ❖ Affectation des résultats
- ❖ Horaires école
- ❖ Urbanisme
- ❖ Demande de branchement eau
- ❖ Questions diverses

La séance est ouverte à 19h37 et Mickael ROSSET est nommé secrétaire de la séance

Mr le maire présente l'ordre du jour et le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 24 février 2023.
Ce dernier est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

1. Informations diverses.

Mr le maire rappelle que la commission des impôts aura lieu le vendredi 24 mars à 14h30.

La réunion de l'AFP a eu lieu le 16 mars. Celle-ci a permis de définir une proposition de périmètre. La prochaine réunion aura lieu le 27 avril à 20h00 et elle portera notamment sur l'élaboration des statuts et les actions à mettre en place.

2. Urbanisme.

Sylvie BOYAT fait le point sur l'urbanisme étudié en commission le 27 février et 9 mars.

- 1 PC
- 6 CUa
- 2 DP
- 1 DIA
- Demande de Monsieur ROSSET André : création d'un parking. L'enrochement qui maintiendra le parking devra être en retrait de 50 cm par rapport à la future emprise du domaine public.

3. Horaires de l'école.

Les enseignants ont redemandé une modification des horaires de l'école. Le personnel communal est défavorable à ce décalage des horaires car la coupure entre la fin de la mission de la cantine et l'embauche de l'après-midi pour le périscolaire se trouve raccourcie. Le personnel communal n'étant pas favorable à ce changement d'horaires, Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas le modifier.

4. Demande de branchement d'eau.

Les services de l'état se sont prononcés défavorablement sur le changement de destination concernant la scierie de chez les Meuniers. Ceux-ci relèvent une absence de réseaux d'eau, d'assainissement et de défense incendie. Une proposition a été faite par Mr le maire au propriétaire pour réaliser ces réseaux qui restent à la charge du propriétaire. Ces réalisations devraient orienter favorablement les services de l'Etat pour accepter le changement de destination conformément aux engagements de la commune. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que Mr le maire puisse engager les démarches.

Mr COURRIER Fabien rejoint la séance à 20h02.

5. Les comptes administratifs 2022 des différents budgets

COMPTE ADMINISTRATIF_BUDGET COMMUNE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	201 272.67	429 835.52	
Recettes 2022	357 395.37	628 688.02	
RESULTATS 2022	156 122.70	198 852.50	
RESULTAT ANTERIEUR A REPOR	247 108.66	167 658.69	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	403 231.36	366 511.19	769 742.55

COMPTE ADMINISTRATIF_MULTISERVICES			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	63 602.99	64 730.85	
Recettes 2022	49 415.77	80 283.92	
RESULTATS 2022	-14 187.22	15 553.07	
RESULTAT ANTERIEUR A REPOR	1 795.34	38 627.96	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-12 391.88	54 181.03	41 789.15

COMPTE ADMINISTRATIF_BUDGET FORETS			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	3 882.48	27 196.69	
Recettes 2022	18 922.65	32 753.16	
RESULTATS 2022	15 040.17	5 556.47	
RESULTAT ANTERIEUR A REPOR	-11 538.21	98 265.20	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	3 501.96	103 821.67	107 323.63

COMPTE ADMINISTRATIF_EAU ET ASSAINISSEMENT			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	324 900.85	184 007.41	
Recettes 2022	326 404.64	246 446.87	
RESULTATS 2022	1 503.79	62 439.46	
RESULTAT ANTERIEUR A REPOR	-96 252.78	0.00	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-94 748.99	62 439.46	-32 309.53

COMPTE ADMINISTRATIF_CAVEAU			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	14 000.00	14 000.00	
Recettes 2022	16 800.00	14 000.00	
RESULTATS 2022	2 800.00	0.00	
RESULTAT ANTERIEUR A REPOR	0.00	0.00	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2 800.00	0.00	2 800.00

Jean-Claude MORAND se retire de la salle et Sylvie BOYAT prend la présidence de la séance.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022.

Vote POUR : 9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTRoux

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTRoux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPE ADMINISTRATIF 2022_BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2022.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTÉ ADMINISTRATIF_BUDGET COMMUNE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	201 272.67	429 835.52	
Recettes 2022	357 395.37	628 688.02	
RESULTATS 2022	156 122.70	198 852.50	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORT	247 108.66	167 658.69	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	403 231.36	366 511.19	769 742.55

Ne prenant pas part au vote, monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

N° 2023/003/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTRoux

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTRoux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPE ADMINISTRATIF 2022_BUDGET FORETS

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2022.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTÉ ADMINISTRATIF_BUDGET FORETS			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	3 882.48	27 196.69	
Recettes 2022	18 922.65	32 753.16	
RESULTATS 2022	15 040.17	5 556.47	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORT	-11 538.21	98 265.20	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	3 501.96	103 821.67	107 323.63

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTRoux

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTRoux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPE ADMINISTRATIF 2022_BUDGET MULTISERVICES

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2022.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTÉ ADMINISTRATIF_MULTISERVICES			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	63 602.99	64 730.85	
Recettes 2022	49 415.77	80 283.92	
RESULTATS 2022	-14 187.22	15 553.07	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORT	1 795.34	38 627.96	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-12 391.88	54 181.03	41 789.15

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

N° 2023/003/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTRoux

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTRoux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPE ADMINISTRATIF 2022_BUDGET EAU e ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2022.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTÉ ADMINISTRATIF_EAU e ASSAINISSEMENT			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	324 900.85	184 007.41	
Recettes 2022	326 404.64	246 446.87	
RESULTATS 2022	1 503.79	62 439.46	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORT	-96 252.78	0.00	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-94 748.99	62 439.46	-32 309.53

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPE ADMINISTRATIF 2022_BUDGET CAVEAUX

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2022.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF CAVEAU		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	14 000.00	14 000.00
Recettes 2022	16 800.00	14 000.00
RESULTATS 2022	2 800.00	0.00
RESULTAT ANTERIEUR A REPORT	0.00	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2 800.00	0.00
		2 800.00

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

Jean-Claude MORAND réintègre la séance et en reprend la présidence.

6. Comptes de gestion 2022 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les comptes de gestion, réalisé par le Trésorier, identique aux comptes administratifs 2022.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 10
Nombre de membres votants : 10 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022 établi par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 10
Nombre de membres votants : 10 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2022 – BUDGET MAISON MULTISERVICES

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget MAISON MULTISERVICES de l'exercice 2022 établi par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2022 – BUDGET FORETS

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget FORETS de l'exercice 2022 établi par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

N° 2023/003/010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2022 – BUDGET CAVEAUX

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget CAVEAUX de l'exercice 2022 établi par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2023

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, BOINNARD Nadine, MENOUD Florian, ROSSET Erika, VULLIEZ Christian.

POUVOIR : BOINNARD Nadine donne pouvoir à ROSSET Mickaël

MENOUD Florian donne pouvoir à VAUTHAY Michaël.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2022 – BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2022 établi par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

7. Affectation des résultats de fonctionnement :

a. Budget principal.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal, de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** (366 511.19 €) de l'exercice 2022.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 769 742.55 €uros (excédent de fonctionnement : 366 511.19 €, excédent d'investissement : 403 231.36 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	198 852.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 658.69 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	366 511.19 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	403 231.36 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 366 511.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	366 511.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

N° 2023/003/011

Commune de SEYTROUX
Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORAND Jean-Claude, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 366 511.19 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Decide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	198 852.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 658.69 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	366 511.19 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	403 231.36 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 366 511.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	366 511.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine, l'emplacement, la destination, le subventionnement, le cofinancement.
(2) Eventuellement, pour la part englobant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M4 (Vol. 1, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du conseil.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude Le Secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Copie certifiée par MORAND Jean-Claude, Maire, contre reçu de la transmission, le 27/03/2023 et de la publication le 27/03/2023.

A Seytroux, le 27/03/2023.

b. Budget multi-service.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget MULTISERVICES, de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** (54 181.03 €) de l'exercice 2022.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 41 789.15 €uros (excédent de fonctionnement : 54 181.03 €, déficit d'investissement : 12 391.88 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 553.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 627.96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	54 181.03 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-12 391.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -12 391.88 €
AFFECTATION = C	=G+H 54 181.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	12 391.88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	41 789.15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

N° 2023/003/012

Commune de SEYTROUX
MAISON MULTISERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORAND Jean-Claude, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 54 181.03 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 553.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 627.96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	54 181.03 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-12 391.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -12 391.88 €
AFFECTATION = C	=G+H 54 181.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	12 391.88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	41 789.15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt subvention ou autofinancement
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction N°14 (Circ. 1, Tome I, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de réserve en compte après le vote du compte
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire par MORAND Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission, le 29/03/2023 et de la publication le 29/03/2023.

A Seytroux, le 27/03/2023.

c. Budget forêts.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget FORETS, de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** (103 821,67 €) de l'exercice 2022,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 107 323.63 €uros (excédent de fonctionnement : 103 821.67 €, excédent d'investissement : 3501.96 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 558.47 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98 265.20 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	103 821.67 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	3 501.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 103 821.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	103 821.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

N° 2023/003/013

Commune de SEYTROUX
FORETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORAND Jean-Claude, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 103 821.67 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

Decide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 558.47 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98 265.20 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	103 821.67 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	3 501.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 103 821.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	103 821.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt, subvention ou autofinancement.
(2) Eventuellement, pour le part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. 1, Tome 1, Titre 3, Chapitre 6, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de l'exercice à réaliser de la section de fonctionnement lorsqu'il est au budget de reprise en compte après le vote du compte.
(5) Si ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude
Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

— Copie exécutoire par MORAND Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission, le 27/03/2023 et de la publication le 29/03/2023.

A Seytroux, le 27/03/2023.

d. Budget eau et assainissement.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget EAU et ASSAINISSEMENT, de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** de l'exercice 2022.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de 32 309.53 €uros (excédent de fonctionnement : 62439.46 €, déficit d'investissement : 94 748.99 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 439.46 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	62 439.46 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-94 748.99 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-94 748.99 €
AFFECTATION (2) = d.	62 439.46 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	62 439.46 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

N° 2023/003/014

Commune de SEYTROUX
EAU et ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement constitué, s'est réuni en session sous la présidence de MORAND Jean-Claude, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 62 439.46 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Decide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 439.46 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	62 439.46 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-94 748.99 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-94 748.99 €
AFFECTATION (2) = d.	62 439.46 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	62 439.46 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Indiquer l'origine : emprunt subvention ou autofinancement !
(2) Eventuellement, pour le part évaluant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de l'exercice à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Donnée exécutoire par MORAND Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission, le 27/03/2023 et de la publication le 28/03/2023.

A Seytroux, le 27/03/2023.

e. Budget caveaux.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget CAVEAUX, de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** de l'exercice 2022.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 800.00 €uros (excédent de fonctionnement : 0.00 €, excédent d'investissement : 2 800.00 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	0.00 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	2 800.00 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

N° 2023/003/015

Commune de SEYTHROUX
CAVEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de MORAND Jean-Claude, Maire.
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOIES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	0.00 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	2 800.00 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation est pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des restes.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2231-48 et R. 2231-49 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire par MORAND Jean-Claude, Maire, en compte tenu de la transmission, le 24/03/2023 et de la publication le 27/03/2023.

A Seythroux, le 24/03/2023.

La séance est clôturée à 21h50.